

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier 2020**

Le 13 janvier 2020, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul BOYER, Maire.

**Présents :** JP. Boyer, C. Rome, A. Detras, JL. Collange, J. Schreiber, F. Bethenod, F. Rousse, Y. Duport, P. Richard, J. Brancato

**Absent :** L. Descours

**Date convocation :** 07/01/2020

**Secrétaire de séance :** Florence BETHENOD

**Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire :**

**Le Maire rappelle :**

- que le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions.

De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil, au contrôle et à la réalisation des dossiers retraite transmis par ces collectivités. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.

- que l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics.

**Le Maire expose :**

- que le Centre de gestion nous a communiqué à la commune Unias un projet de convention afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour notre collectivité, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi, si nous ne souhaitons pas accepter les nouvelles conditions financières.
- que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.
- que de plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 48 mois.

### **Convention de transport service fourrière animale :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune confie au « Domaine des Mûriers » située 815 route des Mûriers les animaux errants sur la commune mais que le transport de ses animaux est actuellement à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le « Domaine des Mûriers » pour la prise en des animaux sur la commune, transport compris.

Le CM décide à l'unanimité d'autoriser la signature de cette convention par Monsieur le Maire.

### **Demande de subvention sou des écoles :**

M. le Maire donne lecture au CM d'un courrier du sou des écoles demandant une aide financière afin de financer différents projets (achat vélos, spectacles,...)

Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 2 absents le conseil municipal :

- Propose une subvention de 300€

### **Renouvellement conventions bibliothèque-Loire Forez Agglomération/Département de la Loire :**

M. Alain Destras expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler les conventions bibliothèque établie entre la mairie et :

- Loire Forez Agglomération.
- Département de la Loire

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ces conventions et autorise M. le Maire à les signer.

### **Renforcement réseau électrique –Bourg Unias :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renforcement réseau électrique – bourg Unias

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### **Financement :**

Coût du projet actuel

Détail	Montant HT	%-PU	Participation commune
	Travaux		
Câblage fibre optique-RD108	17 632€	0.0%	0€
Renforcement réseau électrique-Bourg Unias	84 910€	0.0%	0€
Dissimulation télécom-Bourg Unias	18 770€	75.0%	14 078€
Dissimulation télécom partie optionnelle	5 180€	75.0%	3 885€
<b>TOTAL</b>	<b>126 492€</b>		<b>17 963€</b>

Le Conseil municipal après e avoir délibéré :

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 10 années

**Questions diverses :**

- Devis réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école de 17 042€ TTC est validé
- Projet cantine/bibliothèque : dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA il est nécessaire de souscrire un prêt relais
- Devis électricité école de 1 233€ TTC est validé
- Renouvellement du contrat de l'employé services techniques pour 6 mois

Séance close à 21h50

